



# CHARTRE

*RÉSEAU DE BIO-IMAGERIE DU QUÉBEC (RBIQ)*

*QUEBEC BIO-IMAGING NETWORK (QBIN)*

Dernière modification : *26 février 2018*

Approuvée par les membres du réseau le : *Assemblée générale – Mars 2018*

Approuvée par le Fonds de recherche du Québec – Santé le : *(inscrire la date)*

## 1. DESCRIPTION DU RÉSEAU

### 1.1. NOM DU RÉSEAU

L'organisme porte le nom officiel de « Réseau de bio-imagerie du Québec » (RBIQ) – le Réseau – traduit en anglais par « Quebec Bio-Imaging Network » (QBIN).

### 1.2. OBJECTIFS DU RÉSEAU

1. Développer une infrastructure qui facilite le développement de recherches multicentriques, interinstitutionnelles et pluridisciplinaires en bio-imagerie au Québec.
2. Promouvoir et appuyer la création d'initiatives stratégiques basées sur des champs d'activités jugés prioritaires pour la bio-imagerie au Québec.
3. Initier et maintenir de nouveaux projets structurants qui serviront non seulement aux membres du RBIQ, mais aussi à un grand nombre de chercheurs d'autres réseaux thématiques du FRSQ.
4. Favoriser les rencontres et échanges de façon à promouvoir la collaboration entre les chercheurs des trois regroupements stratégiques intéressés à la recherche en bio-imagerie au Québec, entre les membres du RQIB et les chercheurs d'autres réseaux FRSQ ainsi qu'entre le RBIQ et la communauté scientifique au plan national et international.
5. Faciliter l'accès aux installations majeures de bio-imagerie déjà disponibles à Montréal et Sherbrooke pour l'ensemble des chercheurs affiliés aux six institutions universitaires du RBIQ, ainsi que pour ceux d'autres réseaux du FRSQ motivés à s'initier aux méthodes d'imagerie *in vivo* chez l'humain ou l'animal.
6. Maintenir et créer de nouvelles collaborations de recherche entre les développeurs de nouvelles approches méthodologiques et les chercheurs utilisateurs fundamentalistes ou cliniciens qui œuvrent ou désirent s'initier au domaine de la bio-imagerie au Québec.
7. Assister dans la formation des chercheurs, cliniciens, stagiaires postdoctoraux et étudiants du Québec eut égard aux techniques existantes et aux nouveaux développements technologiques et méthodologiques en bio-imagerie dans la recherche chez l'humain et l'animal.
8. Favoriser l'innovation de nouvelles approches technologiques et méthodologiques utilisées lors de l'acquisition, l'analyse et la fusion de données uni- et multimodales, tant en recherche chez l'animal de petit et moyen calibre que chez l'humain sain ou atteint d'une maladie.
9. Faciliter le développement de la recherche translationnelle qui utilise les techniques de bio-imagerie pour étudier les processus pathophysiologiques de maladies chez des populations de patients et des modèles animaux.
10. Contribuer au transfert des connaissances scientifiques vers des applications de nature clinique pour les populations de patients montrant des troubles neurologiques, psychiatriques ou développementaux.
11. Participer à la divulgation des connaissances scientifiques vers les partenaires industriels déjà existants et ceux qui pourraient potentiellement bénéficier des retombées de la recherche en bio-imagerie au Québec.

### 1.3. DESCRIPTION DE LA THÉMATIQUE

Créé en 2008, le Réseau de Bio-Imagerie du Québec (RBIQ) a pour mission de promouvoir et faciliter la mise en place de collaborations fructueuses entre chercheurs de tout le Québec intéressés à explorer, via les techniques de bio-imagerie, le fonctionnement normal et pathologique chez l'humain, l'effet des processus pathophysiologiques et approches thérapeutiques de diverses maladies à l'aide de modèles animaux et des méthodes innovatrices d'acquisition d'images *in vivo* ou *ex vivo* uni- et multimodales, le tout afin de consolider le leadership des chercheurs québécois sur les scènes nationale et internationale. Ainsi, ce réseau vise à supporter une variété d'activités scientifiques en recherches fondamentales et cliniques, d'initiatives stratégiques et de projets structurants dans les domaines de recherche utilisant les techniques d'imagerie chez l'humain et l'animal. Maintenant, le RBIQ visera à augmenter le rayonnement du Québec au niveau national et international et d'augmenter son impact déjà clair sur le système de santé en promouvant l'excellence des équipes de recherche du Québec.

## 2. DIRECTION DU RÉSEAU

### 2.1. RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU DIRECTEUR DU RÉSEAU

---

Les fonctions du directeur et du co-directeur adjoint du RBIQ sont :

- D'assurer le leadership requis à la vitalité du Réseau, à la participation active de ses membres, à la pertinence et la qualité scientifique de ses activités
- D'être le porte-parole et le représentant officiel du Réseau
- D'être responsable de la coordination du Réseau
- D'être responsable de la mise en place de toutes les infrastructures et du personnel nécessaire pour une coordination efficiente du Réseau
- D'être responsable de la gestion du budget du Réseau
- De présider les assemblées générales
- De s'assurer de l'exécution des décisions prises par l'assemblée générale et par les comités de direction et scientifique
- De préparer les rapports scientifiques et financiers demandés par le FRSQ
- De convoquer les réunions des comités de direction et scientifique ainsi que des comités liés au fonctionnement du Réseau
- De proposer aux comités de direction et scientifique l'allocation des fonds consentis au Réseau de manière équitable et efficiente
- D'assurer la transparence des activités du Réseau
- De faire rapport aux comités de direction et scientifique de l'avancement des travaux et de la gestion du budget du Réseau.

### 2.2. PROCESSUS DE NOMINATION, DURÉE DU MANDAT ET RENOUVELLEMENT

---

Le directeur du réseau, appuyé par le co-directeur, assure le leadership nécessaire à la vitalité du réseau et est responsable de la coordination de ses activités. Il est nommé par le FRSQ, sur proposition de l'Assemblée générale des membres pour un mandat de quatre ans, renouvelable une fois. Il est prévu que le directeur, à la fin de son mandat et dans la mesure du possible, siège au comité de direction comme membre *ex-officio* pour une année supplémentaire lorsqu'un nouveau directeur est nommé.

## 3. STRUCTURE DE GOUVERNANCE

### 3.1. ASSEMBLÉE DES MEMBRES

---

#### **Composition de l'assemblée des membres**

- L'assemblée des membres est composée de l'ensemble des membres du RBIQ. Seuls les membres réguliers ont droit de vote à l'assemblée générale des membres.

#### **Mandat de l'assemblée des membres**

- L'assemblée des membres se réunit au moins une fois par année, habituellement à l'occasion de la journée scientifique annuelle du Réseau.
- L'assemblée des membres entérine les grandes orientations ou priorités du RBIQ.
- L'assemblée des membres approuve, le cas échéant, les statuts et règlements de la Charte du Réseau.

Le quorum est de la moitié plus 1 des membres réguliers. En l'absence de quorum, l'adoption des orientations et décisions sera effectuée par voie électronique, courrier ou par voie de convocation à une deuxième assemblée.

### 3.2. COMITÉ DE DIRECTION (EXÉCUTIF)

---

#### **Composition**

- Le comité exécutif est composé du directeur du réseau, du directeur adjoint et de l'avisé externe.
- Le directeur du Réseau, ou le directeur adjoint le cas échéant, préside les réunions du comité exécutif.
- Le mandat des membres du comité exécutif est d'une durée de quatre ans et est renouvelable à une reprise.

#### **Mandat**

- Le comité exécutif agit à titre consultatif pour des dossiers jugés urgents par la direction et lorsque le comité scientifique ne peut se réunir pour en débattre. Les membres du comité scientifique sont toutefois informés par courrier électronique.

#### **Activités du comité exécutif**

- Le comité exécutif détermine le lieu, les dates et la fréquence de ses réunions. Il se réunit au moins une (1) fois par année.
- Les assemblées doivent être annoncées au moins un mois à l'avance à moins d'une décision contraire du comité exécutif.
- Le quorum des assemblées est de trois (2) membres sur cinq (3).
- Les membres du comité exécutif ne peuvent se faire remplacer aux réunions.
- Le vote se prend à la majorité simple et le président vote.
- Le comité exécutif peut décider de réunions par correspondance, vidéoconférence, conférence téléphonique ou tout autre mode de communication qu'il accepte.

### 3.3. COMITÉ SCIENTIFIQUE

---

#### **Composition**

- Le comité scientifique est composé du directeur et du co-directeur du Réseau, des responsables des regroupements stratégiques (axes) et de représentants délégués des universités et domaines de recherche. Il totalise 19 membres.
- Le directeur du Réseau, ou le directeur adjoint le cas échéant, préside les réunions du comité scientifique.

#### **Mandat**

Le comité scientifique du RBIQ représente l'instance décisionnelle du réseau :

- Il détermine les politiques du réseau.
- Il identifie et détermine les axes de recherche et les orientations du réseau.
- Il élabore et propose un calendrier d'activités scientifiques pour les membres du réseau et la communauté scientifique locale, nationale et internationale.
- Il surveille le fonctionnement équitable du réseau et s'assure de la pertinence et de la qualité scientifique des activités du réseau.
- Il entérine les nominations des membres actifs et étudiants du réseau faites par le comité de direction et propose la nomination du directeur à l'assemblée des chercheurs.
- Il propose la nomination du directeur à l'assemblée des chercheurs.
- Il décide de la répartition budgétaire du réseau.
- Il crée les comités jugés nécessaires et procède aux nominations et à la détermination de leurs mandats.
- Il reçoit, adopte ou modifie, s'il y a lieu, les recommandations du comité exécutif.
- Il est responsable d'une façon générale de la poursuite des objectifs du réseau.

#### **Activités du comité scientifique**

- Le comité scientifique détermine le lieu, les dates et la fréquence de ses réunions. Il se réunit au moins trois (3) fois par année

- Les assemblées doivent être annoncées au moins un mois à l'avance à moins d'une décision contraire du comité scientifique.
  - Le quorum des assemblées est de la moitié + 1 (n) membres sur n (n).
  - Les membres du comité scientifique **ne** peuvent se faire remplacer aux réunions.
- Le vote se prend à la majorité simple et le président vote.

### 3.4. AUTRES COMITÉS (S'IL Y A LIEU)

#### Communications

Un comité formé du directeur, co-directeur et de membres du RBIQ (chercheurs fundamentalistes, cliniciens et représentants des étudiants) est formé (9 membres) afin d'établir la stratégie du RBIQ en matière de communications avec les autorités ministérielles, le grand public, la communauté scientifique et les médias. Le comité verra également à l'élaboration du poste pour l'engagement d'une ressource en communication.

## 4. MEMBRES

### 4.1. ADHÉSION ET RENOUVELLEMENT

Le RBIQ est constitué de chercheurs réguliers et en émergence, réguliers-cliniciens et en émergence, chercheurs associés, stagiaires postdoctoraux, d'étudiants aux cycles supérieurs et personnels de recherche œuvrant dans le domaine de la bio-imagerie au Québec. Seuls les chercheurs **réguliers et en émergence** du RBIQ ont droit de vote à l'assemblée générale du réseau.

Tout chercheur œuvrant dans les domaines cibles peut faire partie du RBIQ en complétant le formulaire en ligne ([www.rbiq-qbin.qc.ca/membres/adhesion](http://www.rbiq-qbin.qc.ca/membres/adhesion)). Les demandes d'adhésion sont évaluées par la direction du réseau sur la base de l'évaluation de leur potentiel scientifique dans le Réseau.

Le statut de chacun des membres est révisé au moment du renouvellement de la subvention du RBIQ. Concernant les membres en émergence, ces derniers reçoivent un rappel automatisé peu avant la fin de la période de validité afin de réviser leur statut. L'absence de toute activité scientifique ou contribution au sein du Réseau pour une période de deux (2) ans peut entraîner un changement de statut ou terminer l'adhésion.

Tout membre ne désirant plus faire partie du RBIQ en informe la direction par lettre ou courrier électronique.

### 4.2. CATÉGORIES DE MEMBRES

**Membre régulier et régulier-clinicien:** Un membre régulier est un chercheur autonome (régulier-clinicien détient un diplôme clinique reconnu) (selon la définition du FRSQ) engagé activement dans la recherche en bio-imagerie. Il détient des subventions d'organismes reconnus, contribue à la formation d'étudiants aux cycles supérieurs et publie dans des revues avec comités de pairs. Un chercheur peut devenir membre régulier en complétant le formulaire d'adhésion en ligne. La direction du RBIQ évalue si la candidature répond aux critères de membre régulier. Les membres réguliers ont accès à l'ensemble des programmes mis de l'avant par le réseau.

**Membre régulier et régulier-clinicien en émergence:** Un membre régulier en émergence est un chercheur nouvellement nommé à un poste dans une institution et activement engagé dans la recherche en bio-imagerie qui répond en grande partie aux critères du statut de membre régulier. Ce statut est valide pour une durée de 2 ans. Un chercheur peut devenir membre régulier en émergence en complétant le formulaire d'adhésion en ligne et joignant une preuve de nomination à un poste. La direction du RBIQ évalue si la candidature répond aux critères de membre régulier en émergence. Le membre régulier en émergence a accès aux programmes de soutien à la recherche mis de l'avant par le réseau.

**Membre associé:** Le membre associé s'intéresse aux activités du RBIQ mais n'a pas nécessairement d'étudiants de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> cycle, de stagiaires post-doctoraux ou le profil complet d'un chercheur autonome. Le membre associé ne peut bénéficier directement du support financier du Réseau. Il doit se rallier à un chercheur régulier pour bénéficier, à titre de collaborateur, à toute forme de support financier. La demande d'adhésion se fait en ligne et est évaluée par la direction du réseau.

**Stagiaire postdoctoral:** Les stagiaires postdoctoraux intéressés aux activités du RBIQ sont admissibles à devenir membres postdoctorants en complétant le formulaire d'adhésion en ligne. Les demandes sont évaluées par la direction du réseau.

**Étudiants des cycles supérieurs:** Les étudiants en formation de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle ou les résidents en formation de recherche intéressés aux activités du RBIQ sont admissibles à devenir membres étudiants du réseau. Les étudiants s'inscrivent en ligne en complétant le formulaire d'adhésion qui sera évalué par la direction du réseau.

**Personnel de recherche:** Les membres du personnel de recherche (personnel hautement qualifié [PHQ]) reconnu dans le domaine de la bio-imagerie (p. ex. technologue, ingénieur, informaticien, etc.) et rattaché à l'équipe d'un chercheur du RBIQ sont admissibles à devenir membre PHQ du Réseau. Les demandes sont évaluées par la direction du réseau.

### 4.3. PRIVILÈGES ET RESPONSABILITÉS DES MEMBRES

---

#### **Privilèges :**

Seuls les membres réguliers, stagiaires post-doctoraux et étudiants peuvent appliquer aux programmes du RBIQ. Les membres associés ont accès aux programmes du Réseau à titre de Co-chercheur d'une demande faite par un chercheur régulier.

#### **Obligations :**

Les membres s'engagent à fournir au Réseau toutes les données requises et nécessaires à son bon fonctionnement :

- Mise-à-jour des publications et curriculum vitae
- Documentation des octrois de recherche détenus
- Rapport d'activités pour tous les projets et stages de formation financés
- Toute autre donnée requise

Le RBIQ s'attend à une collaboration scientifique active ainsi qu'à la participation des membres à ses activités.

## 5. STRUCTURE SCIENTIFIQUE

Les activités scientifiques du RBIQ sont réparties selon les 3 regroupements stratégiques (axes) suivants : 1) Développements technologiques et méthodologiques en bio-imagerie, 2) Bio-imagerie chez l'humain (fondamentale et clinique), 3) Bio-imagerie chez l'animal. Chaque axe de recherche regroupe un nombre de chercheurs activement engagés dans un domaine précis. Un chercheur, tout en appartenant principalement à un volet de recherche, est encouragé à collaborer à titre de membre avec d'autres équipes ou d'autres réseaux.

### 5.1. AXES DU RÉSEAU

---

L'ensemble des membres du RBIQ sont regroupés dans trois axes stratégiques et complémentaires qui rassemblent les divers champs d'activités de la recherche en bio-imagerie au Québec, soit l'Axe 1 : Développements technologiques et méthodologiques qui est dirigée par le Dr Frédéric Lesage, l'Axe 2 : Bio-imagerie chez l'humain, laquelle est sous-divisée en axes de recherche fondamentale (Dr Robert Zatorre, responsable) et clinique (Dr Gilles Soulez, responsable), et l'Axe 3 : Bio-imagerie chez l'animal qui est sous la responsabilité du Dr Roger Lecomte.

## 5.2. ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES

---

### Activités de diffusion et transfert des connaissances

Le RBIQ offre de nombreuses activités de diffusion des connaissances et de formation en bio-imagerie aux chercheurs, étudiants, stagiaires postdoctoraux et professionnels de recherche hautement qualifiés du RBIQ, et également des activités de transfert des connaissances s'adressant au « Grand public » ainsi que de participer davantage au processus d'évaluation des technologies utilisées et des données probantes provenant de la recherche en bio-imagerie. Pour le milieu scientifique, ces activités prendront la forme de conférences en ligne, d'ateliers de formation, d'Écoles d'été, et de Journées scientifiques sur des sujets clés du domaine de la bio-imagerie. Tout en étant entièrement ouvertes à l'ensemble de la communauté scientifique au Québec, il est prévu que la majorité de ces activités seront premièrement organisées autour des besoins des membres du RBIQ. Par contre, en ce qui a trait à la contribution sociétale du RBIQ, nous planifions de mettre en place certaines actions concrètes avec les organismes et tables de concertation du Québec et de créer une série de conférences du RBIQ ciblant la population québécoise ou les adolescents dans les écoles.

- Ateliers de formation portant sur des sujets de pointe dans le domaine de la bio-imagerie et ce, grâce à la collaboration des chercheurs et cliniciens du RBIQ et l'invitation d'experts reconnus par la communauté scientifique au Québec et ailleurs. Ces ateliers prennent la forme de conférences et/ou de sessions de mise en pratique afin de transmettre, non seulement les connaissances théoriques, mais aussi le savoir-faire technique aux membres du réseau.
- Écoles d'été en bio-imagerie pendant lesquelles les étudiants, stagiaires postdoctoraux et chercheurs du Québec et d'ailleurs au Canada et dans le monde, peuvent apprendre ou parfaire leurs connaissances dans des domaines variés de la bio-imagerie. Chaque événement s'échelonne normalement sur une période de 2-4 jours et comprend une série de conférences offertes par des experts québécois et étrangers. Les sujets couverts durant les Écoles d'été sont soit proposés par les membres du CS ou suite à une consultation auprès de des membres du RBIQ.
- Journées scientifiques annuelles du RBIQ sont ouvertes à toute la communauté scientifique du Québec et d'ailleurs au Canada et dans le monde. Ces journées proposent aux chercheurs ayant reçu un soutien financier de présenter les résultats de leur projet. Les étudiants sont invités à présenter leurs travaux par le biais d'une session d'affiches scientifiques. Des conférences d'intérêts ou sur des problématiques clés en bio-imagerie sont proposées. Se tient également la *Conférence William Feindel en Neuroimagerie* présentée par un chercheur senior s'étant illustré dans le domaine de la neuroimagerie.
- Série de conférences et d'activités « Grand Public » permettant de vulgariser l'état des domaines de recherche et des applications pour la santé.

## 6. RÈGLES DE FINANCEMENT

### 6.1 Critères de financement

Toute demande de fonds aux projets structurants, initiatives stratégiques, projets-pilotes, bourse de formation du Réseau sera évaluée par le comité scientifique. Les demandes de support seront évaluées selon les critères scientifiques en vigueur au FRSQ et selon les critères suivants, inhérents au concept même du Réseau du FRSQ.

- Collaboration interdisciplinaire et multicentrique
- Potentiel prévisible de productivité scientifique.

### 6.2 Considérations spéciales

Un certain nombre de considérations spéciales s'appliquent au-delà de la seule excellence scientifique en vue de réaliser l'ensemble des objectifs du Réseau :

- Supporter les secteurs en émergence désignés par le Réseau.
- Supporter des secteurs ou objectifs désignés prioritaires par le Réseau.
- Assurer une certaine continuité dans les objectifs à long terme du Réseau

### 6.3 Règles et modalité d'octroi

- Les bourses et appuis financiers des différents programmes endossés par le Réseau sont fonction des disponibilités financières et des règles permises par les subventions que le Réseau obtient du FRSQ.
- Tous les octrois et les bourses sont offerts sur une base annuelle : les versements sont effectués à un agent administratif officiel accepté qui se porte garant de l'utilisation des fonds suivant les règlements du FRSQ. Une seule demande d'extension d'utilisation des fonds peut être faite auprès du comité de direction (extension d'une année maximum). Tout montant non dépensé au-delà de cette extension (si accordée) devrait être retourné au Réseau.
- Les octrois sont nominatifs et attachés au chercheur principal. Advenant le départ ou la cessation de participation d'un membre à un projet subventionné par le Réseau, les fonds demeurent disponibles pourvu que le ou les co-chercheur(s) puisse(nt) faire valoir au comité de direction qu'il(s) peut(vent) mener le projet à terme.
- Les fonds récupérés par abandon de projets pourront être redistribués, lorsque disponibles, en fonction de la liste des priorités du concours précédent.
- Rapports d'étape
  - Tout octroi de fonds implique de la part du récipiendaire l'**acceptation explicite** de produire un rapport scientifique final ou tout rapport d'avancement requis selon le cas. Une somme équivalant à 10% de l'octroi sera retenue jusqu'au dépôt du rapport scientifique/financier exigé.
  - Ces rapports sont évalués par le comité de direction.
  - Ces rapports servent également à l'évaluation du rendement scientifique des équipes et du Réseau.

## 7. RÉOLUTION DES CONFLITS

Le seul mécanisme d'appel prévu dans le Réseau réside dans le dépôt d'une plainte écrite auprès du directeur de Réseau pour être prise en considération à la réunion régulière suivante du comité de direction.